

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Lussi*

*Date de dépôt : 30 mars 2017*

## **Question écrite urgente**

**Quel sera l'impact de SCORE sur la caisse de prévoyance de l'Etat ?**

SCORE, pour Système, Compétence, Rémunération, Evaluation. A l'origine, l'entrée en vigueur de ce nouveau système d'évaluation des fonctions était prévue 2013, puis pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le projet SCORE est venu buter sur une situation particulièrement complexe, puisque concernant environ 40 000 personnes travaillant pour l'administration cantonale et d'autres entités publiques. Selon le site internet de l'Etat de Genève, l'entrée en vigueur de SCORE devrait se faire pendant la présente législature qui se termine au printemps 2018, comme confirmé par l'office du personnel de l'Etat lors d'une audience de comparution devant la Chambre administrative de la Cour de justice du 31 janvier 2017.

La problématique de SCORE ne peut s'aborder sans celle de la caisse de prévoyance de l'Etat (CPEG). Affrontant des problèmes de sous-capitalisation, souffrant d'un découvert « mécanique », la CPEG subit en outre la baisse de 0,5% du taux technique. La grille des fonctions actuelle de l'Etat de Genève remonte à 1975 et a subi diverses retouches, sans toutefois connaître de véritable refonte. La mise en route de SCORE prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2018 concernera l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs soumis à la loi genevoise concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait) et ne manquera pas de déployer des effets sur la CPEG. De son côté, le droit fédéral contraint toujours les caisses publiques à couvrir 80% de leurs engagements en 2052.

Ma question est la suivante :

***Quel sera l'impact de SCORE sur la caisse de prévoyance de l'Etat ?  
Quelles seront les incidences sur les cotisations à la CPEG ?***